

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

EXPERENE est une société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 10 000 euros dont le siège social est situé 1, villa de la Tourelle – 94160 SAINT MANDE, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 828 250 555.

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de déterminer les conditions de fourniture par EXPERENE de services spécialisés dans la réalisation de projets d'efficacité énergétique (le ou les « Services » ou la ou les « Prestation(s) »).

2. DUREE - ADHESION - MODIFICATION DES CGV

Les présentes CGV prennent effet à la date de la confirmation de commande et resteront en vigueur entre EXPERENE et le client jusqu'à la parfaite exécution des obligations de la société EXPERENE et du client au titre des Services visés par la confirmation de commande en question. Le client sera réputé avoir adhéré aux CGV alors en vigueur sur le Site de la société EXPERENE à l'occasion de toute commande. Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment par EXPERENE, notamment pour les besoins le leur adaptation à toute modification de la réglementation, notamment fiscale, ou de toute modification par EXPERENE des conditions de fourniture des Services. Les CGV modifiées prennent effet à compter de leur mise en ligne, pour toute nouvelle commande.

En cas de contradiction entre les dispositions des Conditions Générales de Vente et tout changement qui leur serait apporté, notamment afin de respecter les lois et règlements en vigueur, les modifications apportées prévaudront.

C'est pourquoi, EXPERENE recommande aux Utilisateurs de consulter et de se reporter régulièrement aux Conditions Générales de Vente consultables sur le Site.

3. SERVICES

Le site www.experene.com a pour objet de fournir des services spécialisés dans la réalisation de projets d'efficacité énergétique :

- Création, gestion et suivi de projets
- Réalisation de diagnostics énergétiques
- Aide à la préconisation de nouvelles solutions
- Calcul de rentabilité
- Création de devis
- Simulation de financement
- Tout autre nouveau service

4. ACCES AUX SERVICES

Le client utilisera seul ce droit d'accès. Il pourra se connecter à tout moment – à l'exception des périodes de maintenance. La procédure d'accès définie par EXPERENE sur son Site doit être rigoureusement respectée par le client.

L'accès s'effectue :

- à partir des ordinateurs clients ;
- à partir de tout ordinateur client nomade ;
- au moyen des Identifiants fournis au client ;

L'identification du client lors de son accès aux Services se fait au moyen :

- d'un Identifiant attribué à chaque Utilisateur par EXPERENE,
- et d'un mot de passe renseigné par le client.

Le client utilisera les Identifiants qui lui auront été communiqués lors de chaque connexion aux Services. Les Identifiants sont destinés à réserver l'accès des Services au client, à protéger l'intégrité et la disponibilité des Services, ainsi que l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des données du client telles que transmises par celui-ci.

Les Identifiants sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés que sur demande du client ou à l'initiative d'EXPERENE sous réserve d'en informer préalablement le client. Le client s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les Identifiants le concernant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Le Client est entièrement responsable de l'utilisation des Identifiants et il est responsable de la garde de ses codes d'accès. Il s'assurera qu'aucune autre personne non autorisée par EXPERENE n'a accès aux Services. De manière générale, le client assume la responsabilité de la sécurité des postes individuels d'accès aux Services. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne y accède, le client en informera EXPERENE sans délai et le confirmera par courrier recommandé.

En cas de perte ou de vol d'un des identifiants, le client utilisera la procédure mise en place par EXPERENE lui permettant de récupérer ses identifiants.

5. LICENCE

EXPERENE concède au client un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation des Services, pendant toute la durée du Contrat.

Le client ne peut utiliser les Services que conformément à ses besoins et à leur documentation. En particulier, la licence relative aux Services n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au client l'utilisation des Services, à l'exclusion de toute autre finalité.

Le droit d'utilisation s'entend du droit de représenter et de mettre en œuvre les Services conformément à leur destination, en mode SaaS via une connexion à un réseau de communications électroniques. Le client ne pourra en aucun cas mettre les Services à disposition d'un tiers, et s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, sans que cette liste soit limitative.

6. COMMANDE DE SERVICES

Les Services font l'objet d'une commande par le client (une « Commande »). Les Services objet d'une Commande sont des Prestations à caractère ponctuel ou sous forme d'abonnement.

Les Services sont commandés par le client en ligne sur le site de la société EXPERENE. Le client est invité à renseigner en ligne son « compte » contenant les informations le concernant, nécessaires à la commande des Services. Les informations relatives au prix et aux caractéristiques des Services sont confirmées par écrit au client à l'adresse électronique communiquée par celui-ci.

7. Droit de rétractation

Sous réserve que la Prestation n'ait pas été effectuée dans ce délai, le client, s'il est un consommateur au sens du Code de la consommation, dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la réception de la confirmation de Commande pour exercer son droit de rétractation. Ce délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié.

La rétractation est exercée par l'envoi d'un courrier recommandé avec demande d'avis de réception, ou par tout autre moyen permettant d'accuser réception de l'envoi, dans le délai imparti à l'adresse suivante : EXPERENE, 1 villa de la Tourelle – 94160 SAINT MANDE. En cas d'exercice du droit de rétractation, le prix des Prestations non effectuées est remboursé au client.

Formulaire de rétractation

A l'attention de EXPERENE, 1 villa de la Tourelle – 94160 SAINT MANDE.
Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du Service cidessous :
Type de Service commandé :
Commandé le / Reçu le (*)
Numéro de la commande :
Nom du/des consommateur(s) :
Adresse du/des consommateur(s) :
Signature du/des consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :
Date : (*) Rayez la mention inutile

8. Abonnements

Les Abonnements comprennent une utilisation illimitée des Services.

La durée des Abonnements, hors prestation personnalisée, est indiquée sur le Site d'EXPERENE pour chacun des Services proposés.

Il est ici rappelé les dispositions des articles L. 215-1 à L. 215-3 et L. 241-3 du Code de la consommation :

Article L215-1:

Pour les contrats de Prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur.

Article L215-2

Les dispositions du présent chapitre ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement.

Article L215-3

Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels.

Article L241-3

Lorsque le professionnel n'a pas procédé au remboursement dans les conditions prévues à l'article L. 215-1, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal.

9. Conditions financières - Prix des Services

<u>Prix</u>

Les prix des Services sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Ils sont modifiables à tout moment sans préavis, sachant que les Services seront facturées sur la base des tarifs en vigueur à l'enregistrement de la Commande. Les tarifs des Services proposées par EXPERENE

sont indiqués sur son Site ou font l'objet de devis particuliers pour certains services personnalisés. Les prix des Abonnements pourront faire l'objet d'une révision à la hausse, notamment pour prendre en compte les nécessités d'évolution et de mise à jour des logiciels.

Dans ce cas, le Client en sera informé au moins un mois à l'avance. En cas de refus par le Client de l'augmentation du prix de l'abonnement, celui-ci prendra fin à son terme sans possibilité de renouvèlement.

Paiements

Les règlements des Services ponctuels se font par carte bancaire. Ils sont réglés à la société EXPERENE. Le débit de la carte bancaire s'effectue à la date d'enregistrement de votre Commande.

Les règlements des Abonnements se font par carte bancaire par l'intermédiaire d'un site sécurisé mis à disposition de l'utilisateur.

EXPERENE se réserve le droit de refuser toute commande en cas de litige avec le client, de non-paiement total ou partiel de la commande ou d'une commande précédente du même client.

EXPERENE ne sera pas tenue de procéder à la fourniture des Services commandées par le client si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées. Les paiements effectués par le client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par EXPERENE des sommes dues.

10. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement de toute somme due par le client dans les huit (8) jours de la mise en demeure qui lui en aura été faite, EXPERENE pourra suspendre tout Service en cours. Les sommes non payées porteront intérêt à compter de l'expiration du délai de huit (8) jours susvisé, au taux prévu par la réglementation applicable. En outre, EXPERENE se réserve le droit de réclamer au client le remboursement des frais bancaires qu'elle aurait été contrainte de supporter du fait d'un rejet de prélèvement bancaire. EXPERENE peut consentir des remises commerciales sous la forme de code promotion.

Pour en profiter, le client doit indiquer le cas échéant le « code promo » dont il bénéficie. La remise commerciale sera déduite lors de la facturation. Les offres sont limitées à un seul « code promo » par client.

11. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un évènement indépendant de la volonté de la société EXPERENE relevant des cas de force majeure et ayant pour conséquence un dysfonctionnement des services de la société EXPERENE tel que, notamment, des grèves des transports ou des cas de maladies, aura pour effet de suspendre toutes les obligations de la société EXPERENE à l'égard du client.

12. ASSURANCES

EXPERENE déclare être assurée contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile dans les conditions imposées par la législation et la réglementation en vigueur.

13. RECLAMATIONS – RESPONSABILITES

Chacune des Parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses sous-traitants éventuels et causant un dommage direct à l'autre Partie.

EXPERENE ne sera jamais tenue à aucune indemnisation envers le client pour des dommages distincts de l'objet du contrat, perte de chance ou manque à gagner. En outre, et en cas de faute prouvée par le client, EXPERENE ne sera tenue que de la réparation des conséquences pécuniaires des dommages directs et prévisibles du fait de l'exécution des Services. En conséquence, EXPERENE ne pourra en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du client ou des tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de l'inexécution ou de l'exécution fautive des Prestations.

EXPERENE ne saurait, en outre, être tenue responsable de la destruction accidentelle des données par le client ou un tiers ayant accédé aux Services au moyen des Identifiants remis au client.

Toutes réclamations doit être signalée par le client par lettre recommandée avec accusé de réception auprès de la société EXPERENE dans un délai de 48 heures suivant la révélation de l'objet de la réclamation. Au-delà de ce délai, toutes les réclamations seront réputées comme inexistantes. En tout état de cause, l'indemnité maximum à laquelle EXPERENE pourrait se voir exposée au titre de sa responsabilité du fait des présentes, ne pourra être supérieure au montant payé par le client au titre du présent contrat.

14. RESILIATION

En cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations contractuelles, le Contrat pourra être résilié de plein droit par l'autre Partie 30 jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure adressée en recommandé avec avis de réception restée sans effet. La mise en demeure indiquera la ou les défaillances constatées. Dans l'hypothèse d'une résiliation, le client cessera d'utiliser tous codes d'accès aux Services.

En cas de cessation de la relation contractuelle, quelle qu'en soit la cause, EXPERENE s'engage à restituer [ou éventuellement détruire, au choix du client], à la première demande du client formulée par lettre recommandée avec accusé de réception et dans un délai de 30 jours à la date de réception de cette demande, l'ensemble des données lui appartenant sous un format standard lisible sans difficulté dans un environnement équivalent.

Le client collaborera activement avec EXPERENE afin de faciliter la récupération des données.

15. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CONTREFACON

EXPERENE est propriétaire des droits de propriété intellectuelle ou détient les droits d'usage sur tous les éléments accessibles sur le Site, notamment les textes, images, graphismes, logo, icônes, sons, logiciels.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation de tout ou partie des éléments du Site, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, est interdite, sauf autorisation écrite préalable d'EXPERENE.

Toute exploitation non autorisée du Site ou de l'un quelconque des éléments qu'il contient sera considérée comme constitutive d'une contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

16. DROIT APPLICABLE - LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Tous les litiges auxquels les Services commandées en application des présentes CGV pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre EXPERENE et le client seront soumis au Tribunal de commerce de PARIS, sauf en cas de litige avec des non commercants pour lesquels les règles de compétence légale s'appliquent.

Le Client consommateur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation en application de l'article L. 534-7 du Code de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

17. INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

Le client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L. 121-17 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et du Service concerné ;
- le prix des Services et des éventuels frais annexes ;
- les conditions dans lesquelles la société EXPERENE s'engage à fournir les Services commandés ;

- les informations relatives à l'identité de la société EXPERENE, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;
- les moyens de paiement acceptés.

En outre, EXPERENE, dans la cadre de son devoir d'information et de conseil, a mis à la disposition du client une proposition commerciale et/ou de la documentation présentant les Services dont le client reconnait avoir pris connaissance. Il appartient au Client, notamment sur la base de ces informations, de s'assurer de l'adéquation des Services à ses besoins propres. A cette fin, le client peut, préalablement à la passation de toute Commande, demander à EXPERENE toute information complémentaire sur les Services, à défaut de quoi, le client reconnait avoir été suffisamment informé.

La fourniture par EXPERENE d'adaptations des Services aux besoins exprimés par le client ne peut être effectuée par EXPERENE que dans le cadre d'une commande ou d'un contrat spécifique non régi par les présentes conditions générales de vente. Le client est informé que les Prestations proposées par EXPERENE sont nécessaires à la bonne utilisation des Services. Dès lors, il appartient au client, eu égard à ses besoins, d'apprécier l'opportunité de recourir ou non à ces Prestations.